



Forum  
Français *pour la*  
Sécurité  
Urbaine

## FORMATION POUR LES NOUVEAUX ELUS

**Sécurité, prévention de la délinquance  
et tranquillité publique**

**Acquérir les fondamentaux et  
s'approprier son rôle d' élu local**

Vous êtes un nouvel élu ?  
Venez vous former avec un  
réseau de collectivités territoriales  
spécialisé et agréé pour la formation  
des élus locaux !

# EDITO



Vous venez d'être élu au sein d'une collectivité territoriale ?

Félicitations à vous et toute votre équipe !

Afin de mettre en œuvre vos engagements pris durant cette campagne, le Forum français pour la sécurité urbaine vous propose une formation dédiée à la maîtrise des enjeux de sécurité, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

Association de collectivités territoriales spécialisée et engagée sur ces thématiques depuis près de 30 ans, nous œuvrons quotidiennement sur ces questions auprès de notre large réseau de collectivités afin de soutenir la mise en œuvre de politiques adaptées aux besoins locaux, équilibrées et efficaces.





Habitué à travailler avec des collectivités représentatives des diversités géographiques, urbaines et politiques en France, nous souhaitons vous offrir tous les outils et connaissances nécessaires au déploiement de votre politique locale de sécurité urbaine.

Alliant théorie, pratique et échanges entre pairs, cette journée et demi de formation vous permettra de mieux répondre aux différents enjeux que rencontre votre collectivité, de vous approprier votre rôle d'élu et d'être accompagné dans vos premiers mois d'expérience.

Nous espérons vous accueillir nombreux pour co-construire ensemble la sécurité dans nos villes !

Elizabeth Johnston  
*Déléguée générale FFSU*

## OBJECTIFS

-  Appréhender le rôle et le positionnement d'un élu sur les questions de tranquillité, de sécurité et de prévention de la délinquance,
-  Connaître le cadre législatif pour maîtriser vos prérogatives et vos responsabilités,
-  Connaître les moyens à votre disposition pour développer la politique la plus complète possible,
-  Comprendre le rôle de vos principaux partenaires et collaborateurs afin de pouvoir les mobiliser.

## PUBLIC

Maires • Adjoints et conseillers municipaux  
Collaborateurs de cabinet (accompagnés de l'élu référent)

# DÉROULÉ ET CALENDRIER

TEMPS

01 | NOV-DÉC  
2020

## Une journée de formation (6h)

Deux options pour cette première journée :

- > Vous pourrez vous inscrire à la journée régionale la plus proche de chez vous. Des journées régionales seront organisées en novembre et décembre 2020.
- > À la demande, nous pouvons organiser cette formation dans votre ville pour votre équipe municipale ou pour un groupe de collectivités territoriales avec lesquelles vous souhaitez particulièrement échanger.

Les dates des prochaines journées régionales :

- > 23 novembre 2020, Bretagne, à Rennes
- > 24 novembre 2020, Ile-de-France, à Paris
- > 26 novembre 2020, Hauts-de-France, à Lomme
- > 4 décembre 2020, Auvergne-Rhône-Alpes, à Vaulx-en-Velin

TEMPS

02 | MARS  
2021

## Une demi-journée de retour d'expériences (3h30), à Paris.

Cette demi-journée complémentaire permettra de :

- > Consolider les acquis de la formation,
- > Partager votre expérience,
- > Poser les questions qui font suite aux premiers mois d'exercice et approfondir certains points si nécessaire.

# CONTENU

## **Cadre législatif et principaux acteurs de la prévention de la délinquance :**

- > La loi du 5 mars 2007
- > Le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- > La stratégie nationale de prévention de la délinquance

## **Etat des lieux de la délinquance et du sentiment d'insécurité :**

- > Les principales problématiques et évolutions,
- > Les outils de mesure et données existantes (nationales et locales)

## **Le rôle du Maire et des élus :**

- > Les pouvoirs de police du Maire
- > L'animation de la politique de prévention de la délinquance

## **Le continuum de sécurité :**

- > La coopération avec les principaux partenaires (Justice, Police, bailleurs, sécurité privée, Éducation nationale, prévention spécialisée...) et entre les différents niveaux de gouvernance (ville, agglomération, métropole)

## **Les instances de travail :**

- > Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD), groupes thématiques, cellules de veille, groupes de suivi individualisé, ...

## **Les outils à la disposition des collectivités locales :**

- > Police municipale, médiation, outils technologiques...

## **Le binôme élu et coordonnateur CLSPD**

## **La co-production de la sécurité avec les habitants**

# MÉTHODE

## **Pour cette formation, le FFSU vous propose :**

- > un binôme alliant expertise technique et expertise politique (un chargé de mission du FFSU et un ancien élu)
- > une formation interactive
- > des échanges entre pairs
- > la mise à disposition d'un fonds documentaire

# TARIFS

## Journée régionale et demi-journée retour d'expériences à Paris

Collectivité de	TARIFS ADHÉRENTS	TARIFS NON ADHÉRENTS
moins de 30 000 habitants	..... 650	..... 750
entre 30 000 et 100 000 habitants	..... 700	..... 800
entre 100 000 et 200 000 habitants	..... 750	..... 850
plus de 200 000 habitants	..... 800	..... 900

### Tarifs formation à la demande

Dans votre collectivité ou avec un groupe de collectivités de votre choix :  
nous contacter pour un devis

---

Inscriptions sur le site du FFSU : dates et lieux actualisés sur [www.ffsu.org](http://www.ffsu.org)

### NOUS CONTACTER

Axel Omgba • Chargé de mission  
01 40 64 49 04 • [omgba@ffsu.org](mailto:omgba@ffsu.org)

## UNE FORMATION PRISE EN CHARGE PAR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DES ÉLUS (DIFE) OU PAR VOTRE COLLECTIVITÉ

Tous les élus locaux disposent d'un droit individuel à la formation (DIFE). Ce droit permet de financer toutes les formations utiles aux élus dans l'exercice d'un mandat, dans la limite de 20h par an. Le décret no 2020-942 du 29 juillet 2020 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux ouvre la possibilité pour les membres du conseil municipal d'acquérir et d'utiliser leur crédit annuel de vingt heures au titre du droit individuel à la formation au début de chaque année de mandat.

Les formations proposées sont éligibles au droit individuel à la formation selon les critères de la Caisse des Dépôts.

Il est également possible de se faire financer cette formation directement par votre collectivité.

Le FFSU dispose d'un agrément pour la formation des élus délivré par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Retrouvez toutes les informations officielles sur le financement de la formation des élus locaux : [Le droit à la formation des élus](#)

Pour votre information, [une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.](#)

## QUI SOMMES-NOUS ?

Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) est le réseau français de collectivités territoriales dédié à la réflexion, à la coopération et au soutien des élus et de leurs équipes en matière de sécurité urbaine.

Créé en 1992, il rassemble une centaine de collectivités territoriales. Reconnu pour son expertise par les institutions nationales, le FFSU est un réseau représentatif de la diversité des territoires et non partisan. Il favorise les échanges d'expériences entre les collectivités selon le principe « les villes aident les villes » et promeut une vision équilibrée de la sécurité urbaine alliant prévention, sanction et cohésion sociale.

Le FFSU est membre du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, réseau reconnu de 250 collectivités territoriales en Europe, aux côtés de 5 autres forums nationaux.

Forum Français pour la Sécurité Urbaine 

@ffsunews 

Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) 

---

Forum Français pour la Sécurité Urbaine  
10 rue des Montiboeufs  
75020, Paris  
Tel : +33 1 40 64 49 00  
[ffsu@ffsu.org](mailto:ffsu@ffsu.org)

[www.ffsu.org](http://www.ffsu.org)



Cette formation est soutenue par



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**